P.S.M.V. DE JOIGNY
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE
D.D.T. DE L'YONNE
SERVICE URBANISME DE LA VILLE DE JOIGNY

P.S.M.V. approuvé par Arrêté Préfectoral du

PLAN REGLEMENTAIRE

PIECE N° 2

CHARGE D'ETUDE : Bernard WAGON
Assistants : J. NAUDOT, P. GODARD, C. JAFFRE, J. RETIERE, C. MARTIN

Date : 14/09/2015

Echelle : 1/1000e

- PERIMETRE DU P.S.M.V. (ARRETE MINISTERIEL DU 10/03/95)
- SECTEURS DU P.S.M.V.
- SECTEURS OBJETS D'UNE ORIENTATION D'AMENAGEMENT (le plan OAP N° 2 des espaces publics porte sur l'ensemble du périmètre du P.S.M.V.)
- IMMEUBLE / FACADE, FRAGMENT } PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
- IMMEUBLES OU PARTIES D'IMMEUBLES DONT LA DEMOLITION, L'ENLEVEMENT, LA MODIFICATION OU L'ALTERATION SONT INTERDITS
- IMMEUBLES OU PARTIES D'IMMEUBLES DONT LA DEMOLITION, L'ENLEVEMENT, OU L'ALTERATION SONT INTERDITS, MAIS QUI PEUVENT ETRE MODIFIES
- IMMEUBLES DONT LA MODIFICATION OU LE REMPLACEMENT SONT SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS GENERALES DU REGLEMENT
- IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE DONT LA DEMOLITION OU LA MODIFICATION POURRA ETRE IMPOSEE PAR L'AUTORITE ADMINISTRATIVE
- SECTEUR DE CONSTRUCTIONS IMPOSEES (Occupation en tout ou partie)
- ESPACE PROTEGE (P-espace pavé, C-cour, E-esplanade)
- ESPACE PLANTE / ESPACE VERT (jardin-parc) PROTEGE
- ESPACE VERT A CREER
- ARBRES EXISTANTS (1995)
- ARBRES A CONSERVER
- ARBRES D'ALIGNEMENT A CREER
- EMPLACEMENT RESERVE POUR SERVICE PUBLIC, ESPACE LIBRE PUBLIC INSTALLATION D'INTERET GENERAL (AVEC NUMERO D'OPERATION)
- ALIGNEMENT IMPOSE
- ALIGNEMENT IMPOSE A PLUS OU MOINS 2 m
- COHERENCE OU CONTINUITE ARCHITECTURALE
- REGLES DE HAUTEURS PARTICULIERES
- PRESCRIPTION PARTICULIERE (MODIFICATIONS IMPOSEES)
- PASSAGE PUBLIC OU PRIVE A MAINTENIR LIBRE D'OCCUPATIONS
- CHEMINEMENT PIETON PUBLIC
- ESCALIERS INTERESSANTS
- DETAILS EXTERIEURS INTERESSANTS : PORTE, PORTAIL, SCULPTURE...

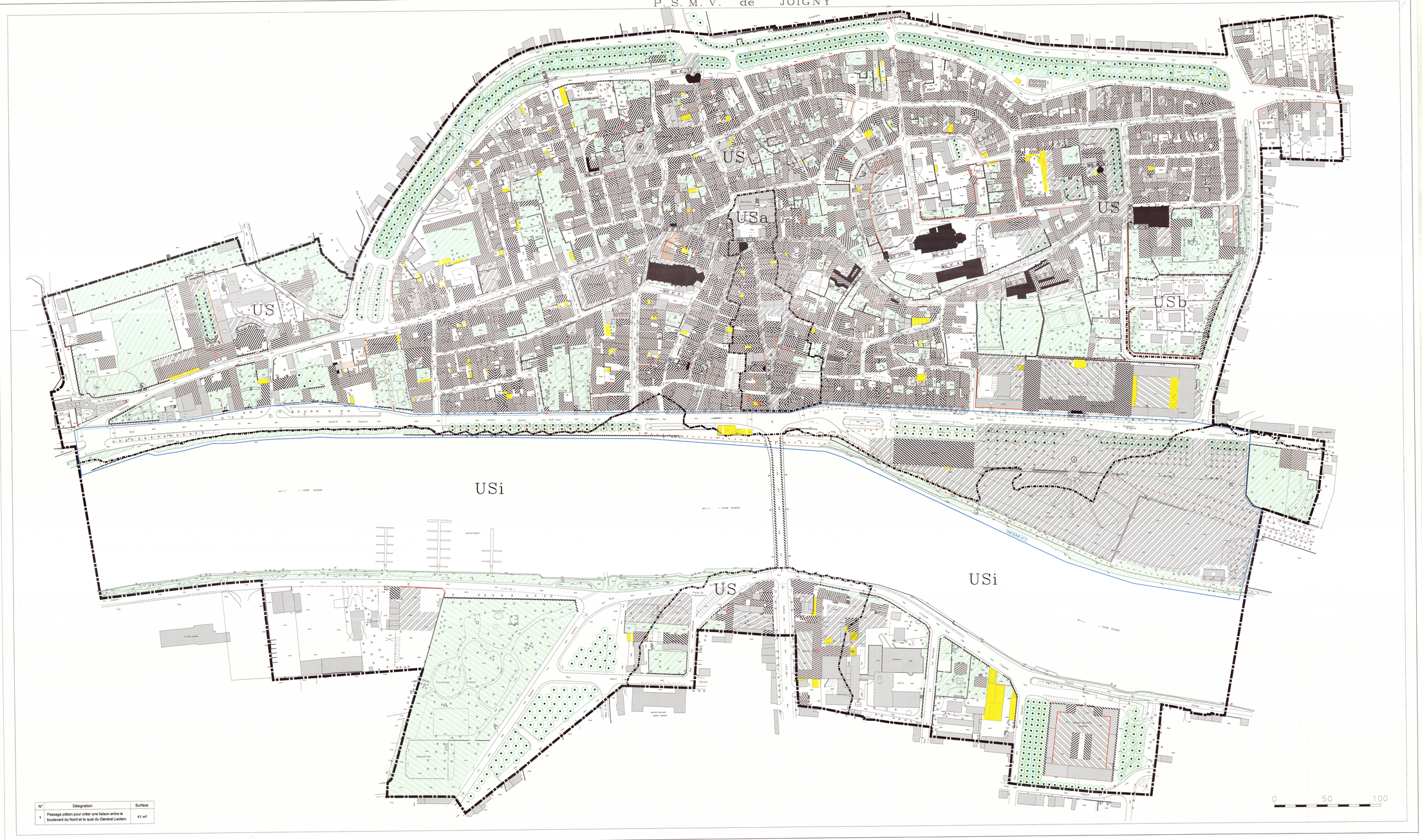

N°	Désignation	Surface
1	Passage piéton pour créer une liaison entre le boulevard du Nord et le quai du Général Leclerc	41 m²